



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Checklist Sous-traitance et transmission de données

<input type="checkbox"/>	Mise à jour des clauses de contrats avec les sous-traitants.
<input type="checkbox"/>	Vérification que le sous-traitant est conscient qu'il a une obligation d'assistance et de conseil dans le cadre de la mise en conformité aux obligations prévues par le RGPD (analyses d'impact, notification de violation, sécurité, destruction des données, contribution aux audits).
<input type="checkbox"/>	Contrôle de l'utilisation des données par le sous-traitant (uniquement pour la ou les seule(s) finalité(s) qui fait/font l'objet de la sous-traitance et avec votre/vos permission(s), le cas échéant écrites).
<input type="checkbox"/>	Vérification que le sous-traitant respecte la confidentialité des données et qu'il impose cette obligation à tout son personnel permanent et temporaire.
<input type="checkbox"/>	Vérification que le sous-traitant utilise des procédures et un équipement adéquat pour la sauvegarde des données.
<input type="checkbox"/>	Obtention de la garantie que le sous-traitant informe immédiatement le responsable lors d'une fuite/violation de données.
<input type="checkbox"/>	Contrôle des procédures mises en place par le sous-traitant pour limiter l'impact lors d'une fuite/violation de données.
<input type="checkbox"/>	Vérification de l'effectivité des garanties prévues (audits de sécurité, visites, etc.).
<input type="checkbox"/>	Obtention de la garantie que le sous-traitant supprime ou renvoie les données après conclusion des finalités qui font l'objet de la sous-traitance.
<input type="checkbox"/>	Vérification que les données ne sont pas transmises à des tiers par le sous-traitant, à moins que le responsable n'ait donné son consentement (en cas de consentement du responsable, le sous-traitant s'assure que les mêmes obligations que celles faisant l'objet de l'accord initial de traitement de données sont respectées).
<input type="checkbox"/>	Chiffrement des données avant leur enregistrement sur un support physique à transmettre à un tiers (DVD, clé USB, disque dur portable).
<input type="checkbox"/>	Chiffrement des informations sensibles à transmettre, lors de la transmission électronique, application d'un protocole SFTP ou HTTPS.
<input type="checkbox"/>	Utilisation de voies de transmission distinctes pour données sensibles/secrètes (envoi d'un fichier chiffré par e-mail et communication du mot de passe par téléphone ou SMS).
<input type="checkbox"/>	Installation d'un fax dans un local uniquement accessible au personnel habilité.
<input type="checkbox"/>	Affichage de l'identité du fax destinataire lors de l'émission des messages.
<input type="checkbox"/>	Enregistrement dans le carnet d'adresses du fax des destinataires potentiels.
<input type="checkbox"/>	Conservation des données sensibles et des clés cryptographiques de manière sécurisée.
<input type="checkbox"/>	Définition des conditions de restitution et de destruction des données par le sous-traitant.

 La présente liste de mesures est indicative et non exhaustive et l'ordre de présentation ne reflète pas nécessairement celui de priorité. Elle a été éditée en tant que point de départ pour la prise conscience de tous les mesures/domaines impliqués dans la mise en conformité avec le Règlement général sur la protection des données.